



Vente d'un cabinet de courtage

Par **kiki**, le **29/01/2010** à **14:33**

Bonjour,

voici mon cas, depuis decembre 2006 je travaille en tant que secretaire pour un cabinet de courtage toutes assurances, j'ai pris mon congé maternité du 14 juillet au 13 novembre 2008 puis j'ai prolongé en congé parentale du 14 nov au 14 mai 2009 mes patrons viennent de m'informer par téléphone que le cabinet à été vendu courant decembre 2008, actuellement je suis secretaire mais je vend aussi des contrats d'assurances auto, habitation et santé, le nouvel acquereur vient de me contacter par téléphone et ma expliquer que ce poste allait évoluer notamment je passerai responsable de ce point de vente et je devrai accroitre une production en assurance de personnes (placement, capitalisation), va t'il me faire signé un nouveau contrat puis je refusé ces modifications et ai je droit aux allocations chomage si je n'arrivai pas a trouver un commun accord avec ce nouvel employeur